Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal avec une personnalité juridique propre. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.
Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Pour tout renseignement, merci de bien vouloir contacter la Mairie de CADOURS.

Après intervention d'une assistance sociale, le CCAS pourra vous conseiller et vous aider à trouver une solution à votre problématique.